



COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DEMANDES D'AUTORISATION
D'URBANISME

André DELESTRE

Agglo de ROUEN - Vice-président chargé de la collecte, du traitement et de la
valorisation des déchets ménagers et assimilé

Petit-Quevilly - Adjoint au maire chargé de l'urbanisme

POLLUTEC - Jeudi 4 Décembre 2008



Le périmètre de l'Agglo de Rouen

45 communes
412 000 habitants
40% d'habitat collectif
(10 logements et plus)

Principales compétences:

Economie

Développement économique, Zénith, Parc expo

Aménagement

Urbanisme, entrées d'agglo, petites communes, le Plan Lumière, le projet Seine Ouest

Transports

Métro, TEOR, bus

Développement social urbain

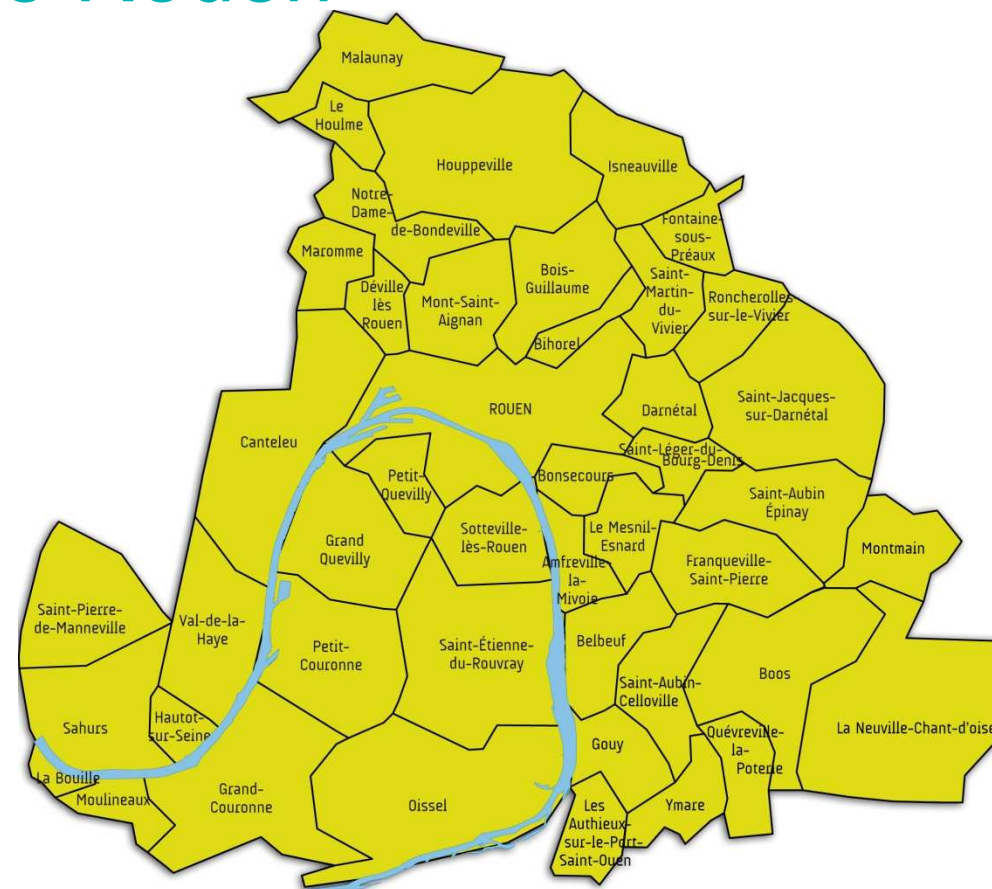
Habitant, gens du voyage, politique de la Ville, PLIE, emploi insertion

Vie sportive et culturelle

Sport, culture

Environnement

Collecte des déchets, politique forestière, assainissement et eau potable



... CONSTAT: service subi

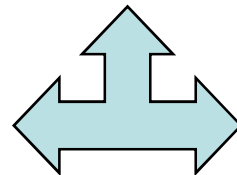
Dispositif réglementaire non adapté ou incohérent

Code de l'Urbanisme / Règlement Sanitaire Départemental / Règlement de collecte...

Code de l'urbanisme : plans d'intérieur des bâtiments ne sont plus obligatoires } Absence de contrôle à priori
RSD : locaux obligatoires pour les habitations collectives } Contentieux a postériori

➔ Gestion des déchets non intégrée à la construction

Desserte des constructions
non assurée en porte à
porte



Absence de locaux ou
locaux inadaptés



des solutions curatives ...

Emprise sur espace public (stationnement...)



Intégration paysagère : des aménagements couteux...



Véhicule de gabarit réduit





Anticipation par le suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme

Données du 01/01 au 31/10/08

- 86 demandes d'autorisation urbanisme transmises directement par les villes ou via la Direction de l'Assainissement Données du 01/01 au 31/10/08
- Avis défavorable pour 30% des demandes => 47% pour l'habitat collectif !
- Causes principales : absence de locaux ou locaux trop exigü, accès de la BOM au point de collecte (aire de retournement absente ou insuffisante en impasse)
- 6 demandes retournées modifiées avec avis favorable
- Augmentation des contacts avec les professionnels (architectes, aménageurs) avant le dépôt de la demande
- Travail important de sensibilisation => Pas d'obligation des pétitionnaires de fournir des pièces complémentaires concernant les locaux



Perspectives et objectifs

➤ **Sur les constructions existantes :**

Favoriser l'intégration paysagère du matériel de précollecte

Développement de la collecte par conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour l'habitat collectif



Test conteneurs enterrés depuis Juillet 2008

➤ **Sur les constructions futures :**

Annexer dans l'ensemble des PLU les règlements en vigueur afin que les professionnels soient informés des dispositions réglementaires relatives à la collecte des déchets.

Augmenter le volet prévention auprès des professionnels à l'aide d'une plaquette informative

Développement de la collecte par conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour l'habitat collectif

Etude de faisabilité sur la collecte pneumatique (projet d'Eco-quartier)

Charte environnement pour les zones d'activités